

**Edith Chevillard Vella**  
31 Rue François Garcin  
69003 Lyon  
ecv@chevillardvella-avocat.com  
07 63 63 44 66



**Jean-Philippe Kapp**  
34 Cours Lafayette  
69003 Lyon  
jp.kapp@quartese-avocats.com  
06 79 96 12 77

### Candidats au Bâtonnat Lyon 2020-2021



## 40 MESURES POUR L'AVENIR DE NOTRE ORDRE

*Au-delà des grands principes, auxquels nous souscrivons tous, il nous paraît essentiel de proposer des actions concrètes et réalistes pouvant effectivement être mises en œuvre.*

*La plupart de ces propositions relèvent de la compétence du Conseil de l'Ordre et nécessiteront un débat et un vote.*

*Ces mesures seront proposées lors des premiers Conseils de l'Ordre suivant notre entrée en fonctions, afin qu'il valide (ou non) leur principe.*

*Ensuite, des groupes de travail seront constitués, afin de déterminer les modalités pratiques de ces actions, qui seront de nouveau proposées au vote du Conseil de l'Ordre.*

*Bien entendu, cette liste n'est pas définitive et elle pourra être amendée, en fonction des échanges que nous aurons, afin d'ajouter les mesures qui pourraient être utiles aux Confrères.*

### I / LA COLLABORATION

#### Sincérité du contrat de collaboration

1. Mettre en place un **questionnaire confidentiel** à destination des collaborateurs, afin, notamment, de :
  - Connaître le montant de leur rétrocession et de leur chiffre d'affaires propre au titre des 3 dernières années
  - S'assurer qu'ils disposent effectivement du temps et des moyens leur permettant de développer leur clientèle propre
  - Vérifier le caractère effectif du temps partiel convenu
2. **Interroger les Cabinets** dans lesquels des anomalies auraient été détectées ou signalées
3. Refuser de valider les contrats de collaboration dont les **objectifs** (notamment en heures facturables) **rendent manifestement impossible le développement de la clientèle personnelle** des

collaborateurs libéraux et le respect de leurs obligations comptables, sociales et fiscales

4. Contacter les **Confrères qui quittent la profession** peu de temps après l'avoir débutée, afin de connaître les raisons de leur départ

#### Assurer l'équité entre les Confrères

5. Obtenir la **communication des grilles de rémunération** et leur application au sein des Cabinets, en fonction du genre, ainsi que la justification des écarts qui seraient constatés
6. **Plafonner le montant** annuel des **indemnités** des permanences, afin d'éviter que certains Confrères ne multiplient les interventions, au détriment des autres, d'une part, et de la qualité de la défense due au justiciable d'autre part
7. **Lutter contre le trafic de permanences (notamment GAV et CI)**, en instituant une bourse d'échanges sous le contrôle effectif de l'Ordre

## II / L'INSTALLATION – LA TRANSMISSION

### Favoriser l'installation des avocats

- Proposer une **avance remboursable** ou une **prime à l'installation**. Afin d'aider les Confrères à lancer leur activité, l'Ordre leur proposerait des moyens de financement, en principe remboursables (en cas de succès) mais pouvant leur être acquis dans certaines situations (notamment en cas d'échec)
- Afin de les aider dans leur installation, mettre en place un **parrainage avec des Confrères** installés depuis plusieurs années
- Donner la **priorité aux Confrères exerçant à titre individuel depuis moins de 18 mois** pour les **permanences** et désignations rémunérées (avec la formation adéquate), afin de les aider à lancer leur activité
- Aider les avocats à acquérir le **matériel et les logiciels nécessaires** à leur activité. Proposer des packs de matériels informatiques (ordinateurs et périphériques) et de logiciels, à des prix intéressants et

proposer des modalités de financement préférentielles (par exemple par le biais d'une location avec option d'achat sur 24 mois)

- Permettre à chaque avocat de disposer d'une **messagerie professionnelle sécurisée**, d'un carnet d'adresses et d'un agenda électroniques, ainsi qu'une **signature électronique**, à un coût mutualisé
- Afin d'éviter le choc de la 3<sup>ème</sup> année, mettre en place avec les banques un système permettant de **provisionner systématiquement** une partie des **recettes** sur un compte bloqué utilisable pour payer les charges obligatoires

### Favoriser les rapprochements de Confrères

- Mettre en place des formations ou des informations sur les possibilités à la disposition des Confrères qui envisagent de **mettre en place des rapprochements** ou de **s'associer** (SPFPL, SELARL, AARPI...)
- Créer une équipe de **Confrères volontaires pour aider à la mise en place des structures**

## III / LA FORMATION

### Renforcer les compétences des Confrères en gestion

- Développer et proposer gratuitement des **formations essentielles en matière de gestion** (suivi des temps, facturation, encaissement, obligations déclaratives...)
- Constituer une **bible d'actes, d'outils et de modèles** (papier entête, lettres de mission, suivi des temps, factures, états de frais, fiches d'information...) et les

mettre gratuitement à disposition de l'ensemble des Confrères

### Dispenser une formation pratique

- Organiser des **ateliers de mise en situation**, permettant de former les Confrères aux outils bureautiques et de gestion ou pour les aider dans leurs déclarations sociales et fiscales (en partenariat avec les Associations de Gestion Agréées)

## IV / LA COMMUNICATION

### Améliorer l'information des Confrères

- Développer une **appli permettant une transmission instantanée des informations** nécessaires pour l'exercice de la profession (audiences, difficultés, retards...), avec possibilité pour chacun de choisir les sujets qui l'intéressent et donc rendre plus pertinente l'information
- Communiquer régulièrement (via le Télébâton ou l'appli) les **décisions du Conseil Régional de Discipline** et les **avis de la Commission de Déontologie**

### Favoriser les échanges et la solidarité

- Mettre en place une **appli permettant à chacun de mettre à disposition** des Confrères des ressources disponibles (bureaux, salles de réunion, matériel, personnel, compétences, modèles...)
- Communiquer sur l'existence et sur les réalisations du **Fonds de Dotation du Barreau de Lyon**, créé afin de contribuer au financement d'actions d'intérêt général et proposer aux Confrères d'y participer

## V / L'INTERPROFESSIONNALITE

### Promouvoir une interprofessionnalité respectueuse

- Poursuivre l'organisation de **manifestations interprofessionnelles** (Lois de Finance, Université Interprofessionnelle...) illustrant la capacité des Avocats, Notaires et Experts-comptables à agir conjointement pour leurs clients

- Relancer la commission interprofessionnelle destinée à **résoudre les situations dans lesquelles un membre de l'une des professions ne respecte pas le périmètre des autres**

- Maintenir et promouvoir en tous lieux **notre déontologie et notre serment** pour éviter la dilution ou l'absorption.

## VI / L'ENGAGEMENT CITOYEN

### L'Avocat dans la Cité

26. Créer un groupe **d'avocats volontaires pour intervenir dans les cours d'EMC dans les collèges et lycées** : présentation d'un dossier, participation à l'audience, discussion sur la décision

27. Favoriser la **diffusion d'articles rédigés par des avocats** au sein des commissions dans les publications grand public

28. Créer des **partenariats avec les radios ou télé-locales**, afin que des avocats participent à leurs émissions (notamment à destination des jeunes)

## VII / LES INSTANCES DE REFLEXION

### Renforcer la vie ordinale et syndicale

29. Augmenter le montant de la **subvention aux syndicats** et redéfinir les modalités de répartition :

- Une partie en fonction du nombre d'adhérents
- Une partie en fonction des actions réalisées

30. Permettre aux syndicats d'**inscrire un point à l'ordre du jour du Conseil de l'Ordre** et de venir le défendre

31. Instituer une **réunion régulière** entre le Bâtonnier, le Vice-Bâtonnier et les Présidents des syndicats, afin de faire le point sur la situation des Confrères

32. Mettre en place un mécanisme permettant de **valoriser le temps effectivement consacré** par les Confrères à l'Ordre (Présidents de commission, Délégués du Bâtonnier, Rapporteurs, Instructeurs disciplinaires, Taxateurs, Visiteurs domiciliaires, Administrateurs de cabinets...), avec un impact éventuel sur leurs cotisations

33. Simplifier la procédure de convocation des **assemblées générales du Barreau**, pour délibérer sur les questions essentielles à la profession, et ouvrir la possibilité de vote électronique sur ces questions

## VIII / LE RAYONNEMENT DU BARREAU DE LYON

### Poursuivre la défense de notre profession

34. **Réaffirmer notre Indépendance**, notamment en résistant aux tentations de créer un sous-avocat en entreprise

35. Continuer les **actions contre le projet de Loi de programmation 2018/2022** et de la Réforme de La Justice qui, sous couvert de modernisation, boute les avocats hors des Palais et diminue leurs interventions

36. **Faire remonter des propositions** au CNB, afin de sortir de la seule opposition. Le premier Barreau de

Province doit être force de propositions dans la transformation de la Justice

### Renforcer les liens avec les barreaux jumelés

37. Profiter des **rencontres européennes de l'OL, de l'ASVEL et du LOU** contre les villes dont le barreau est jumelé avec Lyon pour inviter leurs représentants

38. Proposer à des **avocats de barreaux jumelés** de venir participer, avec des Confrères lyonnais, à « Run In Lyon »

## IX / L'ACCES AU DROIT

### Défendre le Droit à la Défense

39. Poursuivre les efforts permettant à tout citoyen **d'accéder à la Justice** par le développement des bus du Droit, les consultations gratuites

40. Envisager la transformation des structures pour permettre une **justice de qualité pour les plus démunis** Le système de l'aide Juridictionnelle ne permet plus une défense de qualité et une rétribution honorable

**Edith Chevillard Vella**  
 31 Rue François Garcin  
 69003 Lyon  
 ecv@chevillardvella-avocat.com  
 07 63 63 44 66



**Jean-Philippe Kapp**  
 34 Cours Lafayette  
 69003 Lyon  
 jp.kapp@quartese-avocats.com  
 06 79 96 12 77

**Candidats au Bâtonnat Lyon 2020-2021**



**CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT**

	<b>Edith</b>	<b>Jean-Philippe</b>
<b>Prestation de Serment</b>	Décembre 1984 – Lyon	Décembre 1993 - Rennes
<b>Exercice professionnel</b>	Collaboratrice puis Exercice individuel avec 2 collaboratrices	Avocat salarié puis exercice individuel, puis associé de SELARL
<b>Spécialité ou activité dominante</b>	Spécialiste en Droit de la famille, des personnes et du patrimoine	Droit fiscal
<b>Mode d'exercice</b>	Judiciaire	Conseil et Contentieux administratif
<b>Institutions ordinales et fonctions professionnelles</b>	Membre du CO (1997 – 1999, 2002 – 2004, 2005, 2015 – 2017)	Membre du CO (2013 – 2015 et 2016 – 2018)
	Membre du Conseil de l'Ordre Restreint	Trésorier-adjoint de l'Ordre
	Membre de la Commission Administrative	Membre de la Commission administrative
	Membre de la Commission de Contrôle des Comptabilités	Membre de la Commission de Contrôle des Comptabilités
	Ancienne Présidente de la Commission Taxation des honoraires	Ancien Président de la Commission Fiscale
	Administratrice provisoire de Cabinets	Administrateur provisoire de Cabinets
	Membre de la commission Famille et Patrimoine	Animateur de l'AG de l'Ordre
	Membre du Conseil Régional de Discipline	Animateur des Présentations Interprofessionnelles de la Loi de Finances
	Membre du jury de spécialisation de Droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine	Intervenant lors des Universités Interprofessionnelles
	Trésorière de l'Association Nationale des Avocats exerçant un Mandat Judiciaire	Représentant des Avocats au CA de l'ARA-PL
	Membre de l'Association Nationale des Avocats de la Famille	Ancien membre de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux (IACF)
		Co-organisateur des Prestations de Serment depuis 2016
<b>Formations</b>	Ancienne administratrice de l'EDA	Ancien co-responsable du module fiscal à l'EDARA
	Formatrice à l'EDARA (Formation Initiale et Continue), depuis 2014	Formateur à l'EDARA (Formation Initiale et Continue), depuis 1998
	Intervenante aux États Généraux du Droit de la Famille, organisés par le CNB	